

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DÉLIBÉRATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 24 février 2014**

CP2014\_02\_11

*L'an deux mille quatorze le vingt quatre février , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. J-P. ALBERT, M. J-M. BAYLET, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEAUX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET*

*Excusé(s) :*

*M. E. ASTOUL*

**FOURNITURE ET TRANSPORT DE GRANULATS  
ALLUVIONNAIRES OU ROCHES MASSIVES DE TYPE B  
UTILISÉS EN COUCHE DE ROULEMENT  
DÉVOLUTION DES MARCHÉS**

---

Dans le cadre de l'entretien des routes départementales, une consultation a été lancée auprès des entreprises en vue de conclure des marchés de fourniture et transport de granulats alluvionnaires ou roches massives de type B utilisés en couche de roulement pour les six subdivisions départementales.

Les caractéristiques principales de la consultation sont les suivantes :

- Procédure : appel d'offres ouvert européen
- Marchés à bons de commandes et à lots
- Marchés sans montant minimum ni maximum
- Validité : 1 an (à compter de la date de notification ; possibilité de 3 reconductions)

La Commission d'appel d'offres, réunie le 6 janvier 2014 a examiné les offres déposées dans les formes et délais requis.

Les prix proposés figurent dans le procès-verbal présenté.

La Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les marchés aux fournisseurs proposant la meilleure offre, selon les critères d'attributions suivants :

- prix des prestations : 60 points
- valeur technique : 20 points
- prix du transport des matériaux : 20 points

En conséquence, je vous demanderais de bien vouloir délibérer.

### **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 6 janvier 2014,

Après en avoir délibéré,

#### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom du Département :

. les marchés avec les fournisseurs suivants :

*Fourniture et transport de granulats alluvionnaires ou roches massives de type B utilisés en couche de roulement*

Lot 1 - Territoire des subdivisions départementales de Castelsarrasin, Lauzerte, Valence d'Agen et Verdun-sur-Garonne  
Attributaire : Société RUP

Lot 2 - Territoire des subdivisions départementales de Montauban et Saint-Antonin-Noble-Val.  
Attributaire : Société RUP

. toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,